Département du Rhône
Commune de GENAY

ENQUETE PUBLIQUE

Relative au Projet de création d'une
''Plaine des Sports et des Familles''

Enquête parcellaire
du 12 septembre 2016 au 14 octobre 2016

PROCES-VERBAL
CONCLUSIONS-AVIS (Pièce séparée)

Enquête E 16 000153/69

NOVEMBRE 2016

M. Claude ROCHE – Commissaire-enquêteur Juridiction de Lyon

S O M M A I R E

		Page
Préambule		**2**
PARTIE 1 – LES DISPOSITIONS GENERALES		**3**
1.1.	Autorité Organisatrice et Maître d'ouvrage	3
1.2.	L'objet de l'enquête parcellaire	3
1.3.	Cadre juridique de l'enquête parcellaire	5
1.4.	La composition du dossier et la pièce complémentaire	5
1.5.	L'avis du commissaire-enquêteur sur le dossier	7
PARTIE 2 – L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE		**9**
2.1.	La désignation du commissaire-enquêteur	9
2.2.	L'organisation de l'enquête, permanences	9
2.3.	Les entretiens du commissaire-enquêteur	10
2.4.	Les affichages et insertions dans la presse	11
2.5.	L'information, la concertation et les notifications	12
2.6.	Les visites du site et ses abords	15
2.7.	Le déroulement de l'enquête, fréquentation, clôture	15
2.8.	La présentation du Procès-verbal de Synthèse au Maître d'ouvrage	15
PARTIE 3 – LA SYNTHESE ET L'ANALYSE DES OBSERVATIONS		**16**
3.1.	Vue d'ensemble de l'enquête parcellaire	16
3.2.	L'analyse des observations	16
ANNEXES		**20**

PREAMBULE

La commune de GENAY est située au nord-est du département du RHONE, en limite de l'Ain, à 18 kilomètres de LYON ; elle fait partie intégrante du territoire de la Métropole de LYON qui regroupe 59 communes et 1,3 millions d'habitants.

Son territoire s'étend sur 866 hectares avec trois composantes majeures : à l'est le plateau agricole, au centre la côtière de raccordement où se trouve l'agglomération et à l'ouest la vallée de la Saône, fortement industrialisée au droit de GENAY.

La population de GENAY atteint 5300 habitants en 2016 ; elle est en augmentation constante depuis plusieurs décennies : 1825 habitants en 1968 ; 2359 en 1975 ; 3544 en 1982 ; 4029 en 1990 ; 4661 en 1999 ; 4802 en 2007, à un rythme toutefois maîtrisé.

Un pôle économique et de services : Avec Neuville-sur-Saône, la commune de GENAY constitue un pôle économique et de services de plus de 3500 emplois en 2016, très actif et attractif pour les populations du secteur : de grandes enseignes commerciales, des établissements industriels variés, un tissu d'entreprises artisanales et des équipements publics diversifiés apportent à la population un niveau de service apprécié et des possibilités d'emploi avec des liaisons domicile-travail relativement rapides.

Sur le plan urbanistique, la commune de GENAY dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans le cadre de la Métropole de LYON, secteur de Franc Lyonnais ; le dossier de référence est celui de la modification n°11 de 2015 , sachant qu'une révision générale est en cours et devrait aboutir en 2017.

Le projet de création d'une *''Plaine des Sports et des Familles''* constitue un élément fort de la politique d'aménagement de GENAY et de cette partie du Val de Saône.

Ces équipements sportifs et de loisirs, variés et complémentaires ont pour objectifs de favoriser la mixité sociale et de s'inscrire dans un cadre de grande dimension, près de 10 hectares, où les aménagements paysagers contribueront à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Autre objectif majeur du projet à mettre en évidence : le renforcement des liaisons inter-quartiers, en particulier ''modes doux'', depuis le centre-bourg de GENAY jusqu'à la rive gauche de la Saône.

PARTIE 1 – LES DISPOSITIONS GENERALES

1-1 Autorité Organisatrice et Maître d'ouvrage

Le projet de création d'une *''Plaine des Sports et des Familles''* est soumis à une enquête parcellaire, en même temps qu'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.).

- L'Autorité Organisatrice :

Préfecture du RHONE
Direction des Libertés Publiques et des Affaires décentralisées
2ème bureau-Urbanisme et Affaires domaniales
18 rue de Bonnel
69419 LYON cedex 03

La personne en charge du dossier est : Madame SIMIAN-LICODIA Nathalie.

- Maître d'ouvrage du projet :

La commune de GENAY
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Arthur ROCHE
rue de la Mairie BP 71
69726 GENAY Cedex

La personne en charge du dossier est Monsieur Alexandre CHABLI, Directeur Général Adjoint de la Ville de GENAY.

1-2 L'objet de l'enquête parcellaire

Le site choisi pour ce projet de *''Plaine des Sports et des* Familles'' s'étend sur près de 10 hectares, maîtrisés à l'amiable à 80% par la commune de GENAY.
Il manque un peu moins de 2 hectares (1,7 ha), soit moins de 20% du total.
Il est nécessaire de procéder à une enquête parcellaire pour connaître avec précision :

- ✓ Les immeubles dont la maîtrise pour la commune de GENAY est indispensable à la réalisation du projet,
- ✓ Les propriétaires et ayants-droits pouvant prétendre à une indemnisation de leurs biens ; l'objet de cette enquête vise donc à recueillir les observations des personnes intéressées, concernant tout spécialement :
  - La limite des biens à acquérir pour la réalisation du projet
  - La recherche des propriétaires et titulaires des droits réels.

Dans le cas présent, la commune de GENAY était en mesure de déterminer les parcelles à acquérir, d'établir le plan parcellaire correspondant et de dresser la liste des propriétaires concernés ; cette enquête parcellaire a été conduite en même temps que la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), selon les dispositions du code de l'Expropriation R. 11-21.

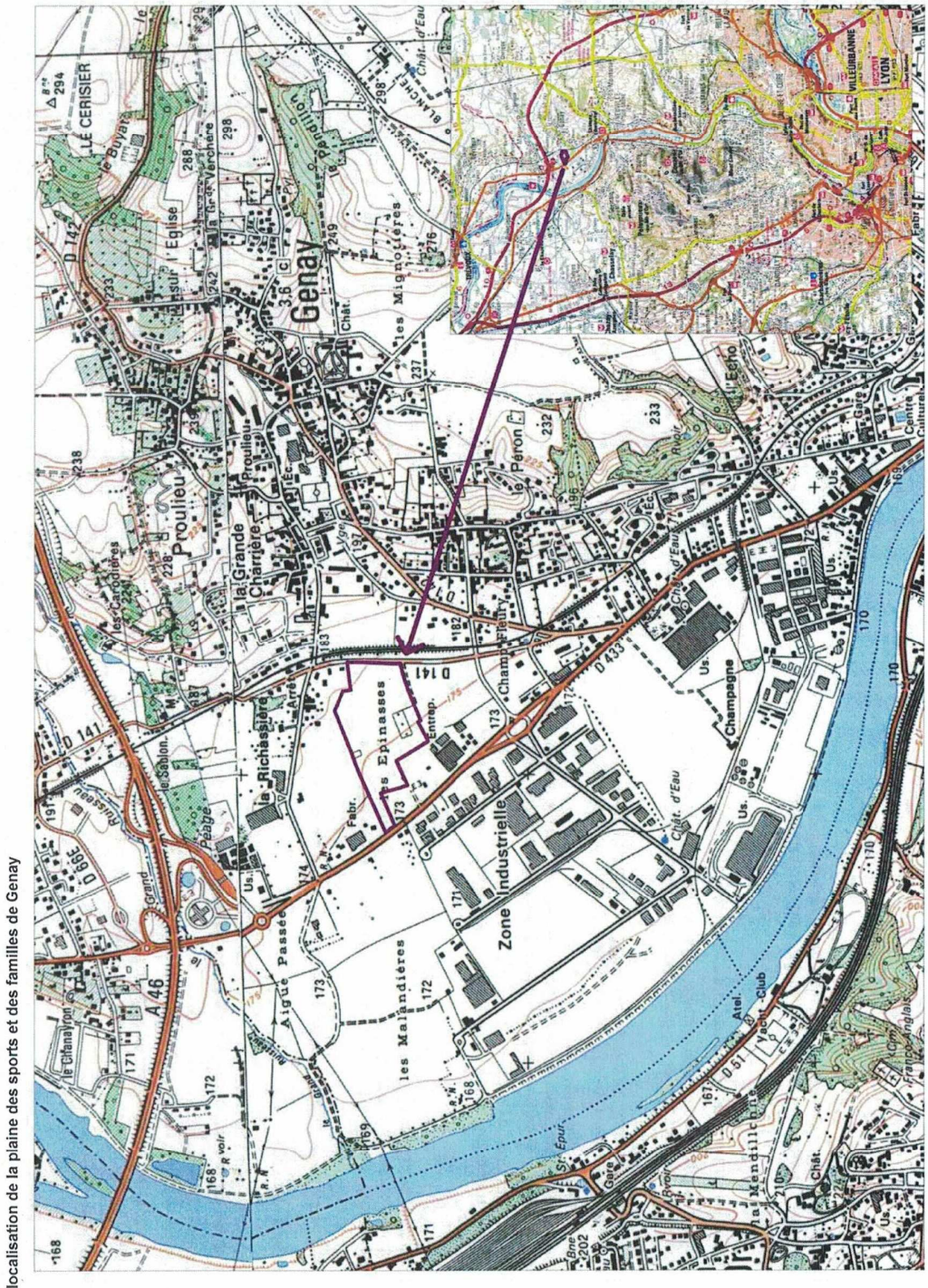

Carte n° 3 : localisation de la plaine des sports et des familles de Genay

Localisation de la commune de GENAY- et du site de la Plaine des sports et des familles
Source : étude d'impact : B.E.Hydratec p.30

1-3 Le cadre juridique de l'enquête parcellaire

Cette enquête parcellaire relève des textes législatifs et règlementaires suivants :

-Le Code Civil, article 545

-Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique

-Le Code de l'Environnement.

Par ailleurs, la délibération du Conseil Municipal de GENAY approuvant le dossier d'enquête préalable à la D.U.P.et d'enquête parcellaire relatif au projet de création d'une *''Plaine des Sports et des Familles''* a été prise le 28 janvier 2016.

L'Arrêté préfectoral, référence E.2016-395, pour l'enquête de GENAY, *''Plaine des Sports et des Familles''.*a été pris le 27 juillet 2016.

1-4 La composition du dossier et les pièces complémentaires

Les pièces du dossier d'enquête parcellaire sont les suivantes :

-Pièce A- Notice explicative datée de juillet 2016

Document de 10 pages, expliquant successivement l'objectif et la justification de l'opération, la justification de l'enquête parcellaire, la constitution du dossier soumis à enquête, les dispositions réglementaires applicables à la présente enquête parcellaire, l'état des lieux de la propriété foncière et une conclusion.

-Pièce B- Plan de situation à l'échelle du 1/15000ème (daté de juillet 2016)

-Pièce C- Etat parcellaire

- Un état par propriété, document de 18 pages comportant deux tableaux des immeubles : l'un par numéro de plan parcellaire, l'autre par numéro de compte de propriété, l'emprise totale étant de 17 268m².

- Le tableau des immeubles par numéro de plan parcellaire faisant ressortir une emprise totale à acquérir de 17 268 m² pour 9 parcelles.

  A noter que pour une parcelle section AO n°72 5, l'acquisition envisagée n'est que partielle : 1674 m² sur un total de 4893 m² ; il resterait au propriétaire dans le projet présenté : 3219m², classés en zone urbaine U.I. au P.L.U. de GENAY, alors que toutes les autres parcelles sont classées en zone naturelle protégée N.

Tableau des immeubles par numéro de plan parcellaire

GEN- Aménagement de la plaine des sports-Commune de GENAY

N° de PLAN	N° Propr.	PROPRIETES	IMMEUBLES				A ACQUERIR		RESTE	
			COMMUNE	SECTION	N°	CONTENANCE	N°	EMPRISE	N°	SUPERFICIE
1	001	Cst POIX (17)	69278	AO	314	2650		2650		0
2	001	Cst POIX (17)	69278	AO	319	1835		1835		0
3	001	Cst POIX (17)	69278	AO	320	1788		1788		0
4	001	Cst POIX (17)	69278	AO	323	1193		1193		0
5	002	Indivis DOEUVRE (7)	69278	AO	305	4237		4237		0
6	003	MME CHIARLA Christine	69278	AO	725	4893		1674		3219
7	004	M.PRETI Abel (2)	69278	AO	344	1292		1292		0
8	005	Indivis PRETI (8)	69278	AO	351	1020		1020		0
9	006	SCI NEUVILLOISE (2)	69278	AO	322	1579		1579		0
							TOTAL	17268		

Source : Etat parcellaire (pièce C)

Le tableau des immeubles par numéro de compte de propriété

Ce tableau fait ressortir 6 comptes de propriété avec des contenances variant de 1 020 m² (cpte 05 Indivis. PRETI), pour la plus petite propriété, à 7 466 m² (cpte 01 Cst. POIX) pour la plus grande qui représente à elle seule près de la moitié (43%) de la surface à acquérir pour la réalisation du projet.

Tableau des immeubles par numéro de plan parcellaire

GEN- Aménagement de la plaine des sports-Commune de GENAY

N°Propr.	PROPRIETES	IMMEUBLES				A ACQUERIR			RESTE	
		COMMUNE	SECTION	N°	CONTENANCE	N°PLAN	N°	EMPRISE	N°	SUPERFICIE
001	Cst POIX (17)	69278	AO	314	2650	1		2650		0
		69278	AO	319	1835	2		1835		0
		69278	AO	320	1788	3		1788		0
		69278	AO	323	1193	4		1193		0
002	Indivis DOEUVRE (7)	69278	AO	305	4237	5		4237		0
003	MME CHIARLA Christine	69278	AO	725	4893	6		1674		3219
004	M.PRETI Abel (2)	69278	AO	344	1292	7		1292		0
005	Indivis PRETI (8)	69278	AO	351	1020	8		1020		0
006	SCI NEUVILLOISE (2)	69278	AO	322	1579	9		1579		0
							TOTAL	17268		

Source : Etat parcellaire (pièce C)

- Pièce complémentaire de 16 pages. Dès le 12 septembre, début de l'enquête publique, la commune de GENAY a ajouté une pièce complémentaire pour tenir compte d'un décès et de modifications portées à sa connaissance (adresses erronées, successions…en tout 7 modifications pages 2, 3, 4 et 7).

Le commissaire-enquêteur a visé cette pièce complémentaire dès sa première permanence le 13 septembre 2016.

-Pièce D- Plan parcellaire à l'échelle du 1/1000ème daté du 23 février 2016.

Avec la limite du périmètre, les emprises à acquérir, avec les références cadastrales, les limites de parcelles cadastrales, les limites de sections, les propriétés de la commune de GENAY figurant sur ce plan. Pour chaque parcelle à acquérir : le numéro de la parcelle au plan et le numéro de la propriété constituent la référence.

1-5 L'avis du commissaire-enquêteur sur le dossier

Pour le commissaire-enquêteur, le dossier d'enquête parcellaire est conforme, bien présenté avec l'opération et les parcelles à acquérir très faciles de lecture ;
La distinction sur le plan au 1/1000 entre les parcelles déjà maîtrisées par la commune de GENAY et celles restant à acquérir avec leurs références cadastrales était très lisible et n'a pas posé de difficulté lors des 4 permanences du commissaire-enquêteur.

Pour le commissaire-enquêteur, les recherches initiales ont été bien réalisées par le cabinet F.I.T.-Conseil de NANTES, dont la mission était d'assister le Maître d'ouvrage dans cet inventaire délicat , exigeant aussi un suivi rigoureux ;

Il en ressort des documents clairs, synthétiques, faciles à consulter (cf. aussi le plan ci-dessous)

Site de la *''Plaine des Sports et des Familles''* : localisation des 9 parcelles non maîtrisées par la commune de GENAY (couleur bistre) et en bleu le patrimoine foncier de la commune.

Source : réduction du plan parcellaire du dossier d'enquête.

PARTIE 2 – L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. La désignation du commissaire-enquêteur

- Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 13 juin 2016, sous la référence E. 16 000 153/69, j'ai été désigné pour conduire cette enquête publique ayant deux objets :
    - L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) de la *''Plaine des Sports et des Familles''*
    - **L'enquête parcellaire**

Monsieur Michel LEGRAND a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par cette même Ordonnance.

- Par Arrêté préfectoral n°E.2016-395 du 27 juillet 2016, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du RHONE a prescrit l'ouverture de cette enquête préalable à la D.U.P. et **d'une enquête parcellaire** et en a défini les modalités.

2.2. L'organisation de l'enquête, les permanences du commissaire-enquêteur

- L'enquête Publique s'est déroulée du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016, inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, ce qui est conforme aux dispositions légales et réglementaires.

- Les permanences du commissaire-enquêteur à la Mairie de GENAY

Après concertation avec les services de la Mairie de GENAY et de la Préfecture du RHONE, quatre permanences ont été tenues par le commissaire-enquêteur à des jours et heures variés pour répondre aux disponibilités de la population :

- *le mardi 13 septembre 2016 de 16heures à 19 heures*
- *le jeudi 22 septembre 2016 de 14 heures à 17 heures*
- *le mardi 04 octobre 2016 de 16heures à 19 heures*
- *le vendredi 14 octobre 2016 de 14 heures à 17 heures*

La salle du Conseil Municipal mise à disposition convenait parfaitement ; l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) était assurée, ainsi que la confidentialité avec une salle d'attente indépendante vers l'accueil de la Mairie.
La population a également eu la possibilité de consulter les dossiers et de faire des observations sur le registre aux jours et heures habituels d'ouverture des services de la Mairie de GENAY :

-lundi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à17h
-mardi : 8h30 à 12h et 13h30 à19h
-mercredi : 8h30 à 12h
-samedi : 9h à 11h30.

2.3. Les entretiens avec les services de la Préfecture et de la Mairie de GENAY

Avant le démarrage de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur a eu plusieurs entretiens successifs avec les services de la Préfecture du RHONE et de la Mairie de GENAY pour sa mise en œuvre :

- Le mardi 05 juillet 2016 avec la Mairie de GENAY

  représentée par Monsieur de Maire, Monsieur Arthur ROCHE ; Madame Noëlle MAGAUD, Adjointe aux grands travaux ; Monsieur le Directeur général des services ; Monsieur Alexandre CHABLI, Directeur Général Adjoint en charge du projet et Madame Virginie CHULIO, du service Urbanisme.

Cette réunion était une première prise de contact après ma désignation par Monsieur le Président du Tribunal administratif de LYON ; les élus et Monsieur CHABLI ont expliqué la genèse du projet, les objectifs généraux, les éléments du programme envisagé pour la ''*Plaine des Sports et des Familles''* et les difficultés rencontrées, en particulier pour la maîtrise foncière dans son intégralité (10 hectares), permettant ensuite des échanges avec le commissaire-enquêteur sur la concertation, l'information du public, les justifications des équipements envisagés, l'insertion de cette opération dans le contexte urbanistique de GENAY…
Cette réunion a permis aussi d'examiner les modalités de l'enquête publique en concertation avec les services de la Préfecture du RHONE : permanences à fixer notamment, affichage…
Un dossier (provisoire) de D.U.P. a été remis à cette occasion au commissaire-enquêteur pour information préalable et une visite du site et des abords a suivi cette réunion, Monsieur CHABLI accompagnant le commissaire-enquêteur sur le terrain.

- Le mercredi 10 août 2016 à la Préfecture du RHONE

Madame Nathalie SIMIAN-LICODIA, Service Urbanisme et Affaires domaniales (2ème bureau) m'a reçu pour la préparation de l'enquête publique, la remise de deux dossiers complets : D.U.P. et parcellaire et l'Arrêté préfectoral n°E.2 016-395 du 27 juillet 2016.
Le registre d'enquête préalable à la D.U.P. a été coté et paraphé par mes soins et j'ai aussi signé et daté les pièces des dossiers.
Les parutions dans la presse, les avis, les modalités d'affichage ont aussi été examinées.
Le commissaire-enquêteur a aussi demandé à Madame SIMIAN-LICODIA si les changements apportés par l'Ordonnance ''Macron'' sur la partie législation du Code de l'environnement relative à l'enquête publique concernaient le projet de GENAY.
La réponse a été négative, dans la mesure où l'Arrêté préfectoral du 27 juillet 2016 précède la publication de l'Ordonnance ''Macron'' (3 août 2016) et les applications.

- Le jeudi 25 août 2016

Le commissaire-enquêteur a rencontré à la Mairie de GENAY Monsieur CHABLI pour les mises au point avant le démarrage de l'enquête : les affichages sur les panneaux officiels D.U.P et parcellaire, les avis d'enquête sur le site, les signatures des pièces du dossier mis à disposition du public pendant l'enquête, les locaux pour recevoir la population, les modalités à respecter pour les courriers-courriels à destination du commissaire-enquêteur, les deux premières insertions dans la presse.
Cette réunion s'est terminée par la visite des 10 lieux d'affichage de l'avis d'enquête.

- Le 13 septembre, 22 septembre, 4 octobre et 14 octobre 2016

En complément des permanences, le commissaire-enquêteur a rencontré soit les élus et /ou les services d'une manière informelle, pour faire le point de la procédure ou solliciter des compléments d'information. Le 14 octobre 2016 était la clôture de l'enquête.

- Le lundi 20 octobre 2016 ; la commune de GENAY a remis au commissaire-enquêteur, après le week-end, l'ensemble des pièces qui ont été soumises à enquête, y compris les registres.

- Le 20 octobre 2016, à la Mairie de GENAY, le commissaire-enquêteur a présenté à Monsieur le Maire et à Monsieur CHABLI, en charge du dossier, le Procès-verbal de synthèse de l'enquête incluant les observations recueillies pour l'enquête parcellaire et celles de la D.U.P.

Les réponses de la commune de GENAY, Maître d'ouvrage, sont parvenues par voie électronique au commissaire-enquêteur le 28 octobre 2016, suivies d'un envoi postal ; elles figurent dans l'analyse des observations de la partie 3.

2.4. Les affichages et insertions dans la presse

- ***Avis au public***

La commune de GENAY a procédé à compter du lundi 22 août 2016 à l'affichage de l'avis au public sur le site et sur les panneaux utilisés pour l'affichage, Place des Libertés, Rue du Cèdre, Rue Moreau, Chemin du Vieux Puits, Rue de Proulieu, Chemin des Remondières,
Les affiches au format A2 sur fond jaune, lisibles depuis les voies publiques étaient conformes à l'Arrêté ministériel du 24 avril 2012
Le commissaire-enquêteur a vérifié ces affichages dès le 25 août et également en cours d'enquête ; il n'y a pas eu de dégradations des ces affiches et les délais de 15 jours avant le début de l'enquête ont bien été respectés.

- ***Les affichages à la Mairie de GENAY***

Les services de la commune de GENAY ont effectué l'affichage de l'Avis au public, de l'Arrêté préfectoral du 27 juillet 2016, E. 2016-395, sur les panneaux d'affichage de la Mairie.
Le commissaire-enquêteur l'a vérifié le 25 août et en cours d'enquête, lors de ses permanences notamment.

- ***Les insertions dans la presse***

Cette enquête a aussi été annoncée à la population dans deux journaux- ''Le Progrès'' et ''Tout LYON-Affiches'' agrées par les avis administratifs en respectant les dates :

- La 1ère insertion a été réalisée plus de 15 jours avant le début de l'enquête :

'Le Progrès'', le lundi 22 août 2016 ; référence : 755 138700
''Tout LYON-Affiches'' du 06 août au 12 août 2016 ; référence : T.L.138871.

- La 2ème insertion a été normalement réalisée dans les 8 premiers jours de l'enquête :

-''Le Progrès'' du lundi 12 septembre 2016 ; référence : 755 138700
-''Tout LYON-Affiches'' du 10 septembre au 16 septembre 2016 ; référence : T.L. 138871.

Le commissaire-enquêteur a vérifié les 4 insertions, qui étaient toutes conformes au respect des dates.

2.5. L'information, la concertation et les notifications

- ***L'information de la population***

Au-delà des dispositions réglementaires liées à l'affichage et aux insertions dans la presse agrées par les avis administratifs, annonces légales, la municipalité de GENAY a pris d'autres initiatives que relate le commissaire-enquêteur pour favoriser l'information de la population et susciter les échanges lors de cette enquête publique :

✓ ***L'utilisation d'Internet***

- Le site Internet de la commune de GENAY informe la population des projets, dont celui de la *''Plaine des Sports et des Familles''.*
- L'avis de l'Autorité Environnementale portant le dossier, comprenant l'étude d'impact est également consultable sur les sites Internet des Services de l'Etat :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durables.gouv.fr
et aussi www.rhone.gouv.fr

✓ ***Les panneaux lumineux de la commune***

Ils indiquent également la tenue de cette enquête publique : les dates et les permanences du commissaire-enquêteur.

- ***La concertation***

Le projet de réalisation d'une *''Plaine des Sports et des Familles''* a déjà une longue histoire dans la vie locale de GENAY :
-Dès 1983, une réserve foncière importante- plus de 9 hectares- avait été inscrite au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), à vocation *''d'espace vert ou de terrain de sport public''*.
Cet emplacement réservé, au bénéfice de la commune de GENAY, a été confirmé lors du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et de ses modifications successives, connues de la population.
-Le principe d'une *''Plaine des Sports et des Familles''* relève d'une décision municipale de 2009.
-Un premier projet a été validé en 2010 et les acquisitions foncières, à l'amiable, ont démarré.
-En décembre 2011, un avant-projet sommaire a été présenté aux Associations de GENAY et aux différentes commissions : urbanisme, travaux, jeunesse. Cette concertation avait pour objet de dimensionner les infrastructures envisagées.
-Dès 2012, la procédure de D.U.P. a été évoquée pour avoir, ''dans des délais raisonnables, la maîtrise des sols et des accès''.
-Une réunion publique a été organisée le 06 décembre 2012 par la municipalité pour présenter et échanger avec la population sur l'esquisse du projet.

-Entre 2013 et 2016, finalisation progressive des éléments de programme, les évolutions du projet étant régulièrement présentées et discutés lors des commissions d'urbanisme.

Le commissaire-enquêteur a aussi noté qu'en 2014, la commune de GENAY pensait bien pouvoir maîtriser le foncier lui permettant de lancer les travaux d'aménagement de la 1ère phase, mais des difficultés pour la finalisation de l'acquisition de parcelles, stratégiques pour les accès et les circulations, ont fait achopper le respect de la programmation envisagée : d'où cette procédure de 2016, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) avec enquête parcellaire.

A la suite des nombreux échanges qu'il a eus au cours de cette procédure, le commissaire-enquêteur a pu apprécier l'intégration du projet par les citoyens venus le rencontrer. L'information et la concertation sur ce projet durent depuis 6 ans déjà…

Le souhait exprimé par la population, à de nombreuses reprises, est bien la levée de ce blocage foncier qui empêche la *''Plaine des Sports et des Familles''* d'avancer.

- **Les notifications aux propriétaires**

L'expropriant, la commune de GENAY, a bien notifié individuellement, dès le 22 août 2016, par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les propriétaires l'ouverture d'enquêtes publiques concernant :

- ✓ ''Une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du projet (*''Plaine des Sports et des Familles'').*
- ✓ Une enquête parcellaire en vue de l'identification des parcelles à acquérir, de la recherche de leurs propriétaires et des titulaires de droits réels et autres intéressés''.

La commune de GENAY a également adressé un questionnaire à remplir et à retourner dans un délai d'un mois (22 septembre 2016) à F.I.T-Conseil : Assistance foncière/Service juridique pour le compte de la commune de GENAY : ce questionnaire figure en annexe.
Pour faciliter les échanges, d'autres pièces jointes accompagnaient la lettre et le questionnaire :

-un extrait de l'état parcellaire
-une copie de l'Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquêtes publiques
-et une enveloppe pour le retour.

La démarche de la commune de GENAY respecte bien la procédure et s'est révélée efficace pour les retours d'accusés de réception.

Pour le commissaire-enquêteur, ces rappels sont d'autant plus importants que dans le cadre de la fixation des indemnités d'expropriation :

''Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis (préfectoral*), à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à indemnité''.*

GENAY- ‘’*Plaine des Sports et des Familles*’’ : tableau des Notifications

N° terrier Parcelles : section, n°, surface	**Notifications Totales**	**Retour Mairie par F.I.T.-Conseil**	**Questionnaires signés**	**Affichage Mairie**
De KIRCHEVIN-VIRAT Daniel à POIX Thierry **01** AO 314 2 650 m² AO 319 1 835 AO 320 1 788 AO 323 1 193	23	23	13	4
De DOEUVRE André succ. A. LACROIX Simone épouse DOEUVRE André **02** AO 305 4 237 m²	16	16	3	1 courrier envoyé le 14/10/16 11
CHIARLA Christine **03** AO 725 1 674 Reste : 3 219 m²	1	1	0	0
De PRETI Abel à DI NICOLA Léontine/ Me BALAZS **04** AO 344 1 292 m²	6	6	1	1 courrier envoyé le 14/10/16 6
De FRAISSE Marie à CONTU Yolande **05** AO 351 1 020 m²	11	11	0	8
De S.C.I. Neuvilloise à THOMMASSET Denise **06** AO 322 1 579 m² **Total 9 parcelles : 17 258 m²**	4 **61**	4 **61**	0 **17**	1 **30**

Source : Tableau établi par le commissaire-enquêteur et vérifié ensuite avec les Services de la Mairie de GENAY.

2.6. Les visites du site et du territoire communal

En complément des visites effectuées sur le site avec Monsieur CHABLI, Directeur Général Adjoint de la ville de GENAY, le commissaire-enquêteur a effectué plusieurs autres visites pour apprécier le périmètre concerné et les parties limitrophes du site de la *''Plaine des Sports et des Familles''.*

2.7. Le déroulement de l'enquête, fréquentation, clôture

L'enquête s'est normalement déroulée dans un très bon climat ; il n'y a pas eu de heurt particulier ni manifestation. Les locaux mis à disposition par la Mairie de GENAY convenaient bien, garantissant la confidentialité des échanges.
La fréquentation totale, D.U.P.-Parcellaire, s'est élevée à une quinzaine de personnes.
La clôture de l'enquête s'est effectuée comme prévu le 14 octobre 2016, vers 17h30 ; il n'y a pas eu de prolongation d'enquête.
Le registre d'enquête parcellaire a été complété et signé par Monsieur de Maire de GENAY, Monsieur Arthur ROCHE, donc clos avec un temps de décalage, Monsieur le Maire étant retenu à l'extérieur le 14 octobre 2016 et avait averti le commissaire-enquêteur de cette indisponibilité ponctuelle.

La remise de l'ensemble des pièces au commissaire-enquêteur s'est effectuée le lundi 17 octobre 2016 à 17h30 à la Mairie de GENAY.

2.8. La présentation du Procès-verbal de Synthèse au Maître d'ouvrage

Le document a été commenté par le commissaire-enquêteur puis remis à Monsieur le Maire, le 20 octobre 2016 à14h30 à la Mairie de GENAY dans les délais de 8 jours prévus par l'article R. 123-18 du Code de l'Environnement.

Le commissaire-enquêteur a ajouté deux questions concernant l'économie du projet et les incidences budgétaires.

La réponse de la commune de GENAY au commissaire-enquêteur a été faite par voie électronique le 29 octobre 2016 et par voie postale le 04 novembre 2016, les délais de 15 jours étant parfaitement respectés, avec accusé de réception du commissaire-enquêteur.
Ces documents figurent en annexe.

PARTIE 3 – LA SYNTHESE ET L'ANALYSE DES OBSERVATIONS

3-1 Vue d'ensemble de l'enquête parcellaire

Au total : 4 observations ont été portées sur le registre d'enquête parcellaire. Elles ont été identifiées selon leur ordre chronologique d'inscription :
PAR. Reg. 01 ; **PAR. Reg. 02** ; **PAR. Reg. 03** et **PAR. Reg. 04** (PAR : Parcellaire ; Reg. : Registre. Puis numéro d'ordre de 1 à 4).

- Une observation relate la visite d'un riverain venu prendre connaissance du périmètre du projet de la ''*Plaine des Sports et des Familles''*.
- Les 3 autres observations sont sous forme de lettres, agraphées au registre et concernant les problèmes de succession de Monsieur PRETI Abel et de régime de la curatelle aggravée de Madame LACROIX-PRETI Monique.

  - Pour l'enquête parcellaire,deux thématiques seulement :

-La gestion des parcelles concernées.

-La notification de Curatelle Aggravée pour Madame LACROIX-PRETI Monique suite à la notification du Tribunal d'Instance d'Albertville (73).

3.2 L'analyse des observations

- **Permanences des 13 et 22 septembre : aucune remarque**
- **Permanence du 04 octobre 2016**

P.A.R. Reg. 01 : Visite du propriétaire de la parcelle section AO n°995 située au nord de la ''*Plaine des Sports et des Familles''*

-Pas de remarque spécifique sur le registre d'enquête.

-L'objet de cette visite était de prendre connaissance de l'emprise des aménagements envisagés sur le plan foncier que lui a commentée le commissaire-enquêteur, répondant ainsi à ses attentes.

Réponse de la Mairie de Genay :

Pas de remarques particulières ;

Avis du commissaire-enquêteur :
Pas de remarque complémentaire à ce qui est précisé ci-dessus.

- **Permanence du 14 octobre**

P.A.R. Reg. 02 : Lettre datée du 6 septembre 2016, adressée à Monsieur PRETI Guy par l'office notarial de Berre-l'Etang, 13 avenue du 8 mai BP n°50212 13131 BERRE-L'ETANG cedex 1,

dont une copie a été remise par les services de la Mairie de GENAY le 14 octobre 2016

Lettre agraphée au registre d'enquête parcellaire le 14-10-2016 par le commissaire-enquêteur.

La lettre concerne la succession de Monsieur PRETI Abel et Madame DI NICOLA Léontine ; l'Office notarial informe Monsieur PRETI Guy des 2 courriers transmis par la ville de GENAY avec demande de communiquer-le cas échéant- les renseignements demandés.
L'office notarial précise aussi l'envoi d'une copie à Monsieur PRETI Michel.

Réponse de la Mairie de Genay :

Le maitre d'ouvrage prend acte de ces informations.

Avis du commissaire-enquêteur :
La communication s'est normalement déroulée entre les parties par voie postale, sachant aussi que le commissaire-enquêteur n'a pas eu de visite d'un ou plusieurs membres de la famille concernée.
Cette dernière constatation s'applique aussi aux autres familles propriétaires des parcelles concernées par cette procédure.

- **P.A.R. Reg. 03 : Lettre datée du 14 septembre 2016, de l'U.D.A.F. de la Savoie-Antenne d'Albertville**, 28 Place du Forum CS40948 73009 ALBERTVILLE cedex

reçue à la Mairie de GENAY le 17 septembre 2016 et remise par les services de la Mairie de GENAY le 14 octobre 2016 au commissaire-enquêteur qui l'a agraphée au registre d'enquête parcellaire

La lettre concerne le dossier LACROIX-PRETI Monique, propriété indivis PRETI et en particulier :

- La décision du Tribunal d'Instance d'ALBERTVILLE en date du 11-03-2014 de placer sous le régime de la Curatelle Aggravée Madame LACROIX-PRETI Monique demeurant au Foyer-Logement ''La Roselière'' 94 rue de Saint Michel 73700 BOURG-SAINT-MAURICE.
- La demande à la Mairie de GENAY de faire parvenir un extrait de la matrice cadastrale concernant cette personne, à l'U.D.A.F. de la Savoie, chargé de l'application de la mesure de Curatelle Aggravée.

Réponse de la Mairie de Genay :

Le maitre d'ouvrage prend acte de ces informations, la réponse a été faite concernant la demande d'extrait de matrice cadastrale

Avis du commissaire-enquêteur :
Les services de la Mairie de GENAY ont bien assuré l'envoi de l'extrait de matrice cadastrale à l'U.D.A.F. de Savoie chargé de l'application de la mesure de Curatelle Aggravée pour Madame LACROIX-PRETI Monique (cf Etat parcellaire propriété 005 usufruitière indiv. page 12).
Le commissaire-enquêteur a remarqué que le nom du curateur n'était pas mentionné dans cette lettre. Au dossier, pièce C, était indiqué : Madame BON Catherine, chemin de la Fou Devay 69210 BULLY.

P.A.R. Reg. 04 : Lettre datée du 21 septembre 2016, de Monsieur PRETI Guy à la Mairie de GENAY en LR/AR, reçue à la Mairie de GENAY le 23 septembre 2016.

Lettre remise au commissaire-enquêteur le 14-10-2016 qui l'a annexée au registre d'enquête parcellaire.

Cette lettre concerne la succession de Monsieur PRETI Abel qui est *''contentieuse et non réglée''.*

Cette lettre mentionne aussi :
-le retour de 2 dossiers envoyés initialement par la Mairie à Maître BALAZS Catherine, chargée du règlement des successions et qui transmettra les renseignements demandés à la Mairie de GENAY.
-La demande d'évaluation par les domaines de la parcelle section AO n°344 d'une superficie de 1292 m² sur la commune de GENAY.

Réponse de la Mairie de Genay :

Le maitre d'ouvrage prend acte de ces informations, l'évaluation des domaines a été transmise.

Avis du commissaire-enquêteur :
La demande du pétitionnaire a été satisfaite par les Services de la Mairie de GENAY.
Au sujet de l'évaluation par les Services des Domaines, le commissaire-enquêteur rappelle que la pièce figurant au dossier- Pièce H – Annexe 5- date déjà pour l'évaluation de la parcelle section AO n°344 de 1292 m², du 15 janvier 2016.
Les Services précisent bien qu'ils devraient être consultés à nouveau si :
''L'opération n'est pas réalisée dans le délai de 18 mois ou si elle intervient après une modification des règles d'urbanisme ou du projet''.
La commune de GENAY serait concernée à compter de la mi-juillet 2017.

<u>En résumé,</u> cette enquête publique de la *''Plaine des Sports et des Familles''* de GENAY concernant, pour son volet parcellaire, plus spécialement les propriétaires et les ayants-droits n'a pas donné lieu à des échanges multiples avec le commissaire-enquêteur lors des 4 permanences en particulier.

Le bureau d'études F.I.T.-Conseil de NANTES, assistant pour cette tâche le Maître d'ouvrage, la commune de GENAY, a pourtant bien fait les choses en appelant individuellement tous les propriétaires présumés par LR/AR dès le 22 du mois d'août 2016.

Lors des échanges qu'il a eus à la Mairie de GENAY en fin de procédure, plusieurs explications ont été avancées :
-Dans les cas d'indivisions, les difficultés internes entre les familles, parfois de fortes oppositions entre les branches familiales ont renforcé le blocage foncier,
- Les difficultés de santé, l'âge parfois avancé ou l'éloignement de certains propriétaires ont pu contribuer à les dissuader de faire le déplacement vers GENAY,
-Les montants financiers en jeu, restent faibles, avec des parcelles de petite taille qui n'ont pas suscité de dynamique.

Pour le commissaire-enquêteur, un point positif tout de même à mettre en évidence :

Sur les 61 notifications réalisées par F.I.T.-Conseil, il y a 61 réponses aux LR/AR, sachant que le questionnaire plus exigeant à remplir a fait l'objet de 17 retours. Il y a eu aussi 30 affichages à la Mairie de GENAY.

A SEREZIN-DU- RHONE, le 10 Novembre 2016

Claude ROCHE,
commissaire-enquêteur

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de la Mairie de GENAY à la Succession de Madame PRETI Léontine

Annexe 2 : Questionnaire relatif à l'identité du propriétaire ou du titulaire du droit

Annexe 3 : Accusé de réception de Monsieur MESNARD Eric à la lettre de FIT CONSEIL pour la ville de GENAY (exemple à titre indicatif)

Annexe 4 : Certificat d'affichage des notifications

Nota : Le Procès-verbal de Synthèse du commissaire-enquêteur (P.V.S.) et la réponse de la Mairie de GENAY figurent dans les annexes du rapport de la D.U.P.

Annexe 1 :

Lettre de la Mairie de GENAY à la Succession de Madame PRETI Léontine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Ville de GENAY
1re Capitale du Franc Lyonnais

Succession inconnue de Madame PRETI
Léontine, née DI NICOLA
demeurant de son vivant :
860, avenue de l'Escalayolle
13820 ENSUES-LA-REDONNE

Genay, le 22 AOUT 2016

Objet : Projet de création de la plaine des sports et des familles
Notification d'arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques conjointes DUP et Parcellaire
Contact : M. CHABLI Alexandre (04 72 08 78 88)

Propriété : T 004/ 0034 - Propriété M. PRETI Abel (2) – Propriétaire éventuelle

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté n° E-2016-395 du 27 juillet 2016, Monsieur le Préfet du Rhône a prescrit l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet visé en objet

- et une enquête parcellaire en vue de l'identification des parcelles à acquérir, de la recherche de leurs propriétaires et des titulaires de droits réels et autres intéressés.

En application de l'article R.131-6 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, j'ai l'honneur de vous informer que ces enquêtes se dérouleront **du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre inclus,** en la mairie de GENAY, comme indiqué dans l'arrêté préfectoral ci-joint.

Les pièces des dossiers et les registres d'enquête seront déposés à la mairie de GENAY, pour être tenus à votre disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ladite mairie, pendant toute la durée de l'enquête.

D'autre part, je vous prie - en exécution de l'article R. 131-7 du Code susvisé, aux termes duquel les propriétaires concernés sont tenus de fournir toutes les indications utiles relatives à leur identité, ou à défaut de fournir tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels - de bien vouloir renseigner le questionnaire ci-joint et le retourner, **dans le délai d'un mois**, conformément à l'article R.311-1 dudit code , à l'aide de l'enveloppe timbrée ci-jointe à :

FIT CONSEIL
1 Route de Gachet
Assistance Foncière/Service Juridique (CJU)
CS 90711
44307 NANTES CEDEX 3

Mairie de Genay – B.P. 71 – 69726 Genay cedex – ☎ 04.72.08.78.88 – 🖷 : 04.78.91.58.55
Courriel : genay.info@free.fr – site internet : www.villedegenay.com

Annexe 2 :

Questionnaire relatif à l'identité du propriétaire ou du titulaire du droit

QUESTIONNAIRE RELATIF A l'IDENTITE DU (1) PROPRIETAIRE
OU DU TITULAIRE DU DROIT

A - PERSONNE PHYSIQUE

NOM (2) et **PRENOMS** (3) : .....
DATE et LIEU DE NAISSANCE : .....
ADRESSE : n° :..... Rue/Lieu-dit : .....
Code Postal : ..... Commune : .....
N° de Téléphone :.....
Email :.....
PROFESSION : .....

REPRESENTE PAR (si l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire) :
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

SITUATION DE FAMILLE (rayer les mentions inutiles) :
Célibataire - Marié - Pacsé - Veuf - Divorcé - remarié (1)
Nom et prénoms du Conjoint : .....
Date et lieu de mariage : .....
REGIME MATRIMONIAL : .....
Date du contrat : ..... Nom et adresse du notaire : .....
DIVORCE :
Date et références du jugement de divorce .....

B - PERSONNE MORALE (1) (Société - Syndicat - Autre personne morale) :

DENOMINATION : .....
SIEGE : .....
FORME JURIDIQUE (pour les Sociétés) : N° de SIRET :
TELEPHONE : .....
Date et N° d'immatriculation du Registre du Commerce (sociétés commerciales) :
.....
Date et lieu de déclaration (pour les Associations) : .....
.....
Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) : .....
.....
Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) : .....
.....
.....

DANS LE CAS D'INDIVISION
Veuillez remplir le tableau ci-après de la liste des co-indivisaires

NOM	Prénoms	Adresse

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Nom de jeune fille pour les femmes mariées
(3) dans l'ordre de l'état civil

Références : VILLE DE GENAY – AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS ET DES FAMILLES
GEN/004/0039 - Propriété M. PRETI Abel (2)

QUESTIONNAIRE A COMPLETER ET A RENVOYER SOUS UN DELAI D'UN MOIS A :
(Articles R.131-7 - L.311-2 et R.311-1 du code de l'expropriation)
FIT CONSEIL
Assistance Foncière – Service Juridique
1 route de Gachet – CS 90711
44307 NANTES Cedex 3
(Enveloppe timbrée jointe)

⇨ En cas de difficultés pour remplir ce questionnaire, n'hésitez pas à contacter notre Prestataire Foncier, Madame Charline JULIOT au 02.40.68.79.28

DESIGNATION DES PARCELLES

Commune GENAY

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m²		N°	Empr.m²	N°	Surf. m²
AO	344	PRÉ	La Bécatiere	1292	7		1292		
					Total en m²		1292		

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle	Soit : SUCCESSION, ACQUISITION, TESTAMENT, JUGEMENT, DONATION..... - Indiquer : Date de l'acte, nom et adresse du notaire, réf. de la mention de transcription - **(demander à votre notaire le cas échéant)**

T.S.V.P. ☞

SITUATION LOCATIVE

Le bien est-il loué ? ☐non ☐oui dans ce cas merci de compléter le tableau ci-dessous

Numéro de la parcelle	EXPLOITANT / LOCATAIRE Indiquer le type de bail, le nom, le prénom l'adresse du ou des exploitants. Nom et adresse du notaire En cas de société le nom du gérant ou du représentant et le N° de SIRET

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES TITULAIRES DE DROITS (servitudes, droit d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, ...)

Numéro de la parcelle	Type de droit (servitudes, droit d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, ...)	Indiquer le nom, le prénom l'adresse du ou des titulaires de ce droit. En cas de société le nom du gérant ou du représentant et le N° de SIRET

N.B. : Pour chacune des rubriques à compléter, si vous ne disposez pas de suffisamment des place, vous pouvez utiliser le verso de cette page et des pages complémentaires.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) [1] **:**

- Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles sus désignés
- Ne pas être propriétaire(s) des immeubles sus désignés
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles
- Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.
Fait à : ..... Le : .....
(Signature)

(1) Rayer les mentions inutiles

Annexe 3 :

Accusé de réception de Monsieur MESNARD Eric à la lettre de FIT CONSEIL pour la ville de GENAY

POSTE
IS DE
EPTION
RE LETTRE
MANDÉE
boursement

2C 104 443 8118 4

TAD

69 - TASSIN-LA-DEMI-LUNE
7 NOV 2016

TER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER
R LA PREUVE DE DISTRIBUTION
Avisé le : 26/9
é le : 07/10/2016
e du destinataire
andataire
m et prénom)

AR

Monsieur
MESNARD Eric
16 avenue de Grange Blanche
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

RETOUR A :

FIT CONSEIL POUR LA VILLE DE GENAY
1 route de Gachet
CS 90711
44307 NANTES CEDEX 3

EN-0045
E DE GENAY
tion Plaine Sports
f.AOEPC/DUP/PARC
ier n° 002
ément C720
ICS - P1 - MT - 143744 - 07/14

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.

Annexe 4 :

Certificat d’affichage des notifications

Objet:

VILLE DE GENAY
Aménagement de la plaine des sports et des familles

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de GENAY soussigné, certifie que les notifications d'arrêté d'ouverture d'enquêtes publiques conjointes DUP et Parcellaire concernant l'opération citée en objet, et plus particulièrement le(s) propriétaire(s) suivant(s) :

HERITIER PRESUME DE Madame DOEUVRE Monique, née MESNARD
- Monsieur MESNARD Eric Paul Dominique Christian
Né le 25/06/1953 à LYON (69003)
Célibataire
Demeurant 16 avenue de Grange Blanche TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160) T 002

HERITIERE PRESUMEE DE Madame DOEUVRE Monique, née MESNARD
- Madame MESNARD Isabelle Marie Arlette
Née le 31/03/1955 à LYON (69003)
Epouse de Monsieur BONHOMME Antonin
Demeurant 20 rue Jabouret FLEURIEU-SUR-SAONE (69250) T 002

HERITIER PRESUME DE Madame DOEUVRE Monique, née MESNARD
- Monsieur MESNARD Alain Jean André
Né le 28/04/1956 à LYON (69003)
Célibataire
Demeurant Central Park Hibiscus 3 – 305 avenue Georges Pompidou VALLAURIS (06220) T 002

HERITIER PRESUME DE Madame DOEUVRE Monique, née MESNARD
- Monsieur MESNARD Yann Marc
Né le 05/01/1961 à LYON (69003)
Célibataire
Demeurant 16 avenue de Grange Blanche TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160) T 002

HERITIERE PRESUMEE DE Madame DOEUVRE Monique, née MESNARD
- Madame MESNARD Catherine Hélène Edith
Née le 05/09/1964 à LYON (69003)
Célibataire
Demeurant 16 avenue de Grange Blanche TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160) T 002

HERITIER PRESUME DE M. DOEUVRE Paul (info questionnaire)
- Monsieur DOEUVRE Jean François Marie, Fonctionnaire
Né le 13/03/1960 à LYON (69006)
Célibataire
Demeurant 330 rue Saint Cyr Girier LA VERPILLIERE (38290) T 002

HERITIERE PRESUMEE DE M. DOEUVRE Paul (info questionnaire)
- Madame DOEUVRE Marie-Pierre
Née le à
Epouse de Monsieur CHUONG Thierry
Demeurant 62 rue Louis Blanc LYON (69006) T 002

a (ont) été régulièrement affichée(s) en Mairie (pendant toute la durée de l'enquête)

du ..30/09.....au .....14/10...2016 inclus

GENAY, le ...15.....octobre.....2016

MAIRIE DE GENAY - RHONE

Le Maire
Arthur ROCHE.